



**SYNDICAT CGT DE
L'HÔPITAL DE MOZE**
B.P.4
07320 SAINT-AGREVE
Tél. : 06.74.47.66.40
E-mail : cgtmoze@aim.com
Site : cgtmoze.e-monsite.com



La proposition d'Unifed d'1,3% de contribution formation obligatoire surprend les syndicats (Publié le 14/01/15 – 18h01 – HOSPIMEDIA)

Mardi 13 janvier, la CGT, la CFDT, la CFTC, CFE-CGC et FO ont quitté la séance de négociation consacrée à la formation professionnelle de la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (Bass). Cette interruption est intervenue suite à la proposition des employeurs réunis dans Unifed (1) concernant le taux de contribution. Un sujet qui avant même l'ouverture des négociations avait déjà fait polémique (lire ci-contre). Réunies en intersyndicale dès le 30 septembre 2014, les organisations syndicales avaient notamment déclaré que « *sans un engagement ferme de l'Unifed du maintien des contributions actuelles à 2,3%* », elles estimaient ne pas pouvoir négocier. Finalement les négociations s'étaient ouvertes mais lors de la 4^e réunion la fédération Sud santé sociaux s'était retirée du débat avec l'Unifed. Les cinq autres avaient par contre poursuivi les négociations.

Sauf que lors de la dernière commission paritaire, la proposition d'Unifed d'un taux d'investissement global à 1,9% dont 0,6% dits volontaires – c'est-à-dire laissés à la bonne volonté des établissements – a été ressentie comme une « *marche en arrière* », indique à *Hospimedia*, Noëlle Raynier, déléguée CFE-CGC. Et d'ajouter qu'elle ne s'attendait pas à une telle proposition (2). En laissant une telle marge de manœuvre au bon vouloir des établissements, l'Unifed prend le risque de voir les contributions en direction de l'organisme paritaire collecteur agréé (Opca) de la Bass, soit Unifaf, très largement diminuer. Ce qui pourrait fortement le déstabiliser.

Elle retient en effet que le taux de contribution légal (1%), conventionnel (0,1%) et de compte personnel de formation (CPF, 0,2%) ramène finalement le taux obligatoire mutualisé à 1,3%. Elle relève que la précédente suggestion – non officielle – à 1,7% avait été rejetée par les organisations syndicales. Mais celles-ci avaient alors espoir que grâce aux négociations, une révision à la hausse soit envisagée par Unifed – au moins à 2% – ou encore mieux que le taux puisse être maintenu à 2,3%. Il est donc difficile pour Noëlle Raynier d'accepter une telle diminution. Denis Lavat, secrétaire fédéral adjoint au pôle sanitaire privé de la CFTC, déclare aussi avoir été étonné de cette proposition d'Unifed. Il estime que les négociations ne peuvent se terminer ainsi. Une dernière séance était en effet prévue début février pour la signature d'un accord. En l'occurrence cela semble plutôt mal engagé. Il espère donc que les négociations puissent se poursuivre.

Lydie Watremetz

(1) Unifed regroupe la Croix-Rouge française, la Fehap, la fédération Unicancer, la Fegapei et le Syneas.

(2) À l'heure où a été bouclée la rédaction de cet article, les cinq organisations qui participaient à la commission paritaire du 13 janvier valident un communiqué commun

Pour l'Unifed, sa proposition de taux formation à 1,9% marque un effort conventionnel supplémentaire (Publié le 15/01/15 – 18h13 – HOSPIMEDIA)

Rassemblées en intersyndicale, les organisations qui siègent en commission paritaire de la Bass dénoncent la proposition des employeurs de nouveau taux de contribution à la formation professionnelle. Interrogé par Hospimedia Thierry Mathieu, président d'Unifed, a une autre interprétation des chiffres. Et s'inquiète plus de l'absence d'accord.

Après six séances de négociations sur la formation professionnelle de la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (Bass), l'accord attendu entre les employeurs et les organisations syndicales est plutôt mal parti. Réunies en intersyndicale*, ces dernières déclarent dans un communiqué commun daté du 15 janvier *»renvoyer à l'Unifed l'entière responsabilité des conséquences sociales sur l'organisme paritaire collecteur agréé (Opc) Unifaf si le niveau financier mutualisé versé à l'Opc avant la réforme et la loi du 5 mars 2014 [avec un taux de collecte à 2,3%, NDLR] n'était pas maintenu à minima«* . Et d'ajouter qu'elles *« actent le désengagement des employeurs et leur absence de volonté de construire une véritable et ambitieuse politique de formation professionnelle, solidaire au niveau des établissements de la branche, permettant de répondre aux besoins des salariés et des établissements du secteur«* . Elles soulignent aussi que l'Unifed a commencé les négociations en proposant un taux de cotisation formation de 1,7% de la masse salariale brute (1% légal et 0,7% conventionnel) pour arriver finalement à une cotisation mutualisée à 1,3% au mieux voire 1,10% si le 0,20% du compte personnel de formation (CPF) n'est pas versé à l'Opc.

Des chiffres différemment interprétés

Une analyse des chiffres que ne partage pas du tout, Thierry Mathieu, président de l'Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social (Unifed), interrogé par *Hospimedia*. Il soutient que la dernière proposition de l'Unifed est un taux de contribution à 1,9%. Se décomposant en 1% légal, 0,3% conventionnel et 0,6% volontaire. Pour lui, *« il n'y a aucune raison pour que ce dernier pourcentage n'aille pas à l'Opc »* dans la mesure où notamment la Bass à une forte culture de la formation professionnelle. Cette dernière proposition est même - pour lui - plus intéressante que celle de départ à 1,7%. Il ajoute que *« dans la proposition de 1,9% un effort supplémentaire conventionnel est demandé par rapport à la situation qui existait avant la loi de mars 2014«* . Si le taux global était de 2,3%, le taux légal obligatoire se situait alors à 1,6% et donc le taux conventionnel était de 0,7%. Dans l'avenir avec un taux légal obligatoire à 1%, le taux conventionnel passe - pour lui - à 0,9%.

L'avenir en danger d'Unifaf

Par ailleurs, il considère que pour Unifaf mais aussi les salariés et les établissements, *« le vrai danger n'est pas le nouveau taux mais l'absence d'accord qui risque de précipiter l'Opc dans*

un vide juridique». Car sans accord, Unifaf n'aura plus de compétence juridique pour appeler à la collecte. Pour Thierry Mathieu, même avec quelques modifications rédactionnelles, il y a toutefois de fortes chances pour qu'Unifed propose l'accord à signature début février avec un taux à 1,9%. Par ailleurs, le projet porté par les employeurs prévoit déjà une clause de revoyure pour 2016 laissant la possibilité de faire des ajustements. Enfin Thierry Mathieu estime que si les négociations échouaient, la responsabilité de cet échec ne serait certainement pas le fait exclusif d'Unifed.

Lydie Watremetz

* L'intersyndicale réunit les cinq organisations siégeant depuis le début des négociations soit : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO.

SUD qui n'a pas participé aux dernières commissions paritaires consacrées à la formation professionnelle, n'est pas signataire du communiqué du 15 janvier.

Vos réactions : Claudine Villain

Ce que Monsieur Mathieu oublie de préciser, c'est qu'une branche ne peut pas imposer une part volontaire aux établissements et de surcroît, même si certains établissements versaient une part volontaire, celle-ci ne serait pas mutualisée à l'OPCA. C'est au final, moins 120 millions d'€ de collecte pour l'OPCA.